



Communauté de Commune de la  
Haute Saintonge

**BILAN DE LA CONCERTATION**

*Réalisée dans le cadre de l'élaboration du  
SCoT de la Haute Saintonge*

*Pour arrêt*





## **Sommaire**

### **I. Modalités de la concertation**

- ▶ 1.1. Objectifs et modalités de concertation prévus par la CdC de la Haute-Saintonge
- ▶ 1.2. Bilan des moyens mis en œuvre pour la concertation publique
- ▶ 1.3 co construction de l'élaboration avec élus et partenaires

### **2. La prise en compte des observations et contributions**

### **3. Annexes**



# I Modalités de la concertation

## I.1 Objectifs et modalités de la concertation prévus par la CdC de la Haute-Saintonge.

La délibération de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge prise lors du conseil communautaire du 30 septembre 2016 prescrivant la révision du SCoT, fixait les modalités de la concertation permettant l'accès à l'information de tous et à tout moment de la procédure de révision.

### ► Les modalités de concertation avec le public fixé par la délibération étaient les suivantes :

- « Mise à disposition du public de dossiers, de panneaux d'exposition sur l'évolution du document ainsi qu'un registre servant à recueillir par écrit les remarques du public au siège de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge.
- Réunions d'informations et d'échanges à différents moments de la procédure d'élaboration du projet.
- Mise en ligne sur notre site internet des informations sur l'avancement de la procédure

## I.2. Bilan des moyens mis en œuvre pour la concertation publique

### ► L'information du public s'est faite au travers de plusieurs supports :

- La mise à disposition des documents du SCoT (diagnostic, PADD...) au fur et à mesure de son avancement sur le site de la Cdc de la Haute-Saintonge, dans un onglet dédié à la démarche du SCoT (<http://www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/urbanisme/scot>)
- La publication d'articles dans les supports de la Cdc de la Haute-Saintonge
- La réalisation de panneaux d'expositions tout au long de la démarche au siège de la Communauté des Communes et dans les mairies de Jonzac, Mirambeau, Montendre, Sait Aigulin et Pons

### ► Le recueil des observations du public et les possibilités d'échanges et de débat a été organisée :

- La réunion publique du 13 novembre 2017 a réuni plus de 200 personnes et a permis de présenter la démarche de SCoT, la synthèse du diagnostic et ouvert le débat sur les enjeux afin d'explorer les pistes pour un projet de PADD. Cette réunion s'accompagnait de panneaux de concertation ;
- La réunion publique du 20 février 2019 a également réuni autour de 200 personnes sur la présentation des grands axes stratégiques du PADD du SCoT. Elle a permis d'ouvrir le débat sur le projet mais aussi sa déclinaison dans le DOO;
- Des registres ont été mis à disposition aux sièges de la CdC de la Haute-Saintonge afin de donner la possibilité au public de formuler des remarques et/ou interrogations notamment en lien avec les expositions. La possibilité d'envoyer courrier ou mails a également été rappelée



- Ces **différents supports et moyens déployés** ont permis au plus grand nombre d'être non seulement informé sur la démarche et le processus de SCoT en fonction de l'avancement des travaux, mais aussi d'y contribuer en faisant part de leurs observations par voie directe lors des réunions publiques, ou indirectes (registres, courriers, e-mails,...).

Modalités de concertation prévues	Mise en œuvre de ces modalités	Exemples de documents supports
<p>Mise à disposition du public de dossiers, de panneaux d'exposition sur l'évolution du document ainsi qu'un registre servant à recueillir par écrit les remarques du public au siège de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge</p>	<p>Le dossier de SCoT, complété au fur et à mesure de son élaboration, ainsi que les délibérations et le porter à connaissance de l'Etat étaient consultables au siège de la Cdc de la Haute-Saintonge,</p>	<p><u>Annexe n°1 :</u></p> <p>Photos panneaux d'exposition</p> <p><u>Annexe n°2 :</u></p> <p>Photographies de registres de concertation mis à disposition</p>
<p>Réunions d'informations et d'échanges à différents moments de la procédure d'élaboration du projet</p>	<p>2 réunions publiques ont été organisées au Centre des Congrès à Jonzac :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Sur les grands chiffres de diagnostic du SCoT et les enjeux du diagnostic et de l'EIE</u> : le 13 novembre 2017</li> <li>• <u>Sur le projet politique (PADD) et sa traduction dans le DOO</u> : le 20 février 2019</li> </ul>	<p><u>Annexe n°3 :</u></p> <p>Affiches d'invitation aux réunions publiques</p> <p>Photos réunions publiques</p>
<p>Mise en ligne sur notre site internet des informations sur l'avancement de la procédure</p>	<p>Sur le site de la CdC de la Haute-Saintonge, un onglet dédié au SCoT a été créé :</p> <p><a href="http://www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/urbanisme/scot">http://www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/urbanisme/scot</a></p> <p>Y sont consultables et téléchargeables : les documents du SCoT, le calendrier prévisionnel et l'état d'avancement du SCoT, les supports de présentation et compte-rendus des différents ateliers, les arrêtés, avis et principales délibérations, les études préalables à l'élaboration, ainsi que la mise à disposition de contact afin de recueillir toute remarque ou question de la part du public.</p>	<p><u>Annexe n°4 :</u></p> <p>Capture écran du site de la Haute-Saintonge au fur et à mesure de la procédure</p>



## I.3 Co-construction de l'élaboration avec élus et partenaires

En plus de ces modalités, la concertation a pu s'appuyer sur une association étroite avec l'ensemble des partenaires concourant à construire un projet collectivement partagé à chacune des phases de l'élaboration du document.

### ► Séminaires en plénière et /ou en atelier de travail thématiques ou locaux

Ces séminaires sont ouverts aux élus et aux partenaires

#### → Réunion de lancement du 15 février 2017

- Pour informer sur les objectifs d'un SCOT, le contenu réglementaire du SCOT et la procédure
- Pour échanger sur la vision des élus et leurs attentes

#### → Séminaire diagnostic le 22 mai 2017 aux Antilles

- Travail en plénière sur le diagnostic transversal
- Ateliers de travail thématiques sur les enjeux ciblés

#### → Séminaire « scénarios vers la construction du PADD » le 27 octobre 2017 au centre des congrès de Jonzac

- Travail en plénière sur 3 scénarios
- Construction d'un scénario
- Ateliers



#### → Séminaire PADD du 11 avril 2018 au centre des congrès de Jonzac

- Travail en plénière sur un pré PADD issu du scénario construit lors du séminaire précédent

#### → → Séminaire DOO du 19 novembre 2018 au centre des congrès de Jonzac

- Ateliers de travail thématiques sur la déclinaison du PADD pour le DOO

## → Séminaire « redynamisation des centres » du 12 décembre 2018 au centre des congrès de Jonzac

- L'organisation d'un séminaire sur les questions de la redynamisation des centres co-animé avec M. Gallice directeur du CAUE et M. Rizzo de la DDT/ANAH sur les outils d'intervention sur le parc ancien. A ce séminaire était convié l'ensemble des élus locaux du territoire, certains élus des territoires voisins ont participé à ce temps d'échange.
- L'objectif de cette journée de travail autour de la question de la redynamisation des centres était de:
  - Comprendre les différents leviers d'actions et l'intérêt d'une approche globale pour agir sur la revitalisation des centres
  - Prendre connaissance des outils à disposition des territoires pour intervenir sur le parc ancien notamment sur la résorption de la vacance qui touche le territoire de la Cdc.
  - Discuter et relever les enjeux de chacun des bassins de vie pour prioriser l'action.



## → Ateliers fin 2018 à l'échelle des espaces de vie pour la programmation territorialisée du au centre des congrès de Jonzac

- L'objectif était de travailler sur l'organisation des bassins de vie locaux pour mieux associés objectifs de programmation résidentiels, services, équipements, but d'identifier des problématiques communes et d'y apporter des réponses conjointes a été systématiquement recherchée



## → Ateliers « littoral »

- deux ateliers « mise en œuvre de la loi littoral » ont été réalisés avec les communes estuariennes concernées et un avocat



## ► Réunions avec les personnes publiques associées et notamment les territoires voisins

- Dans le cadre de la démarche Inter-SCoT, une volonté de partage et de concertation avec les territoires qu'ils soient voisins ou éloignés dans le but d'identifier des problématiques communes et d'y apporter des réponses conjointes a été systématiquement recherchée
- La participation des Personnes Publiques Associées (PPA) et consultées ainsi que d'autres acteurs du développement du territoire aux forums et séminaires ;
- Des réunions spécifiques de travail avec les PPA ont été menées à chaque phase du SCoT,
  - 26 janvier 2018
  - 24 septembre 2018
  - 15 juin 2019

## ► Comités de pilotage

L'objectif de ces comités est d'arbitrer et valider les choix pour avancer dans le processus

- 29 mai 2018 sur le PADD
- 9 juillet 2018 sur la TVB
- 10 juillet 2018 sur la programmation résidentielle
- 11 mars 2019 sur la 1<sup>o</sup> version du DOO
- 17 Avril 2019 sur le DOO





## 2 La prise en compte des observations et contributions

### ► La transition écologique et la sobriété énergétique

Le développement d'un mix énergétique constitue un levier pour la résilience du territoire et le cadre de vie des habitants. Au delà de la production, la réduction de la consommation énergétique et la sensibilisation doivent être recherchés.

En revanche la question de l'éolien met en évidence un rejet écrasant vis à vis de secteurs paysagers sensibles ; notamment sur les secteurs estuariens qui par les longues vues qu'il dégagent sont très sensibles, il est demandé que compte tenu de la capacité du territoire à développer un mix énergétique varié ( géothermie, photovoltaïque, etc... ) , l'éolien ne vienne pas en contradiction avec la politique de valorisation des ressources et du cadre de vie.

Le photovoltaïque au sol dès lors qu'il est possible de le développer sur des terres non adaptées à l'agriculture, présente un potentiel plus intéressant pour le territoire.

**Il a donc été décidé de porter dans le DOO une politique de préservation en co-visibilité d'espaces naturels emblématiques de la TVB au regard de l'éolien notamment dans le secteur estuarien.**

### ► La couverture numérique comme enjeu du développement du territoire mais aussi le développement du numérique et les pratiques associées.

Le déploiement numérique sur l'ensemble du territoire est perçu par tous comme un levier d'attractivité résidentielle, économique et touristique majeur, en lien avec les nouveaux modes de travail, de consommation, les nouveaux services...

Pour un territoire rural et bien qu'à proximité de la métropole bordelaise, il est particulièrement important de pouvoir s'appuyer sur le numérique pour éviter des déplacements et développer l'économie alors même que la congestion automobile pose un problème au développement bordelais.

Si le raccordement à court terme du territoire est aujourd'hui planifié, c'est bien le développement des services associés qui permettra des modes de travail et d'accès aux services alternatifs et attractifs.

**Il a donc été décidé de porter dans le PADD cette volonté de développement qui se traduit dans le DOO de manière indirecte en terme de programmation foncière et immobilières (faciliter le développement de tiers lieu, raccorder prioritairement espaces économiques et centres de services..) , et de capacité à intégrer dans l'aménagement des objets connectés.** Au delà du SCOT et de son DOO, ce sont les politiques publiques (accès aux services dématérialisés, services numériques associés au tourisme et aux loisirs..) qui sont sollicitées.

### ► Le réinvestissement des centres et le parc ancien de logements

Les centres villes, sont vécus comme des éléments essentiels de la qualité de vie et l'enjeu du maintien du commerce est vécu et des services comme essentiel. Les débats ont mis en évidence que si les logements de centre ville ne sont pas occupés, cela entraîne une déqualification et un affaiblissement des commerces. Pour autant certains logements nécessitent des rénovations coûteuses ou ne répondent pas aux attentes.

Un séminaire spécifique a permis de rechercher des réponses pour répondre à cet objectif assez unanimement plébiscité.

**Il a donc été décidé de porter dans le PADD et le DOO cette volonté de reconquête de bâti ancien et des centres :**



- en associant une politique d'aménagement (voirie, circulation, stationnement, qualité de l'espace public) qui incite la reprise
- en créant des conditions de cadre de vie amélioré et d'y associer quand cela est possible des politiques de l'habitat ciblés.

Les PLU devront réfléchir à cet enjeu et faciliter par les règles qu'ils mettent en œuvre les possibilités de rénovation et d'adaptation du bâti en cohérence avec la protection du patrimoine

### ► L'évolution du commerce

La diversité des pratiques et choix, amène à définir une offre commerciale complémentaire, qui réponde aux besoins de tous les habitants (accès, prix, qualité, horaire..) mais de nombreuses voies s'élèvent contre un développement irraisonné qui serait contradictoire avec la défense du commerce de centre ville. Les deux types de commerce doivent rester complémentaires et celui des centres doit aussi s'appuyer sur le tourisme en lien avec la politique patrimoniale

**Il a donc été décidé de porter dans le DOO une politique restrictive pour la création de nouveau foncier commercial, tout en permettant l'adaptation et la modernisation de cet appareil.**

### ► Le développement du territoire et sa cohésion

La question de la reconnaissance des bassins de vie, de l'irrigation économique, qui s'inscrit dans l'histoire de la Haute Saintonge et les politiques menées par la communauté de communes est considéré par tous comme un objectif incontournable, d'autant plus que les relations avec les territoires extérieurs sont différentes selon les secteurs. C'est pourquoi les élus ont souhaité adapter le niveau de développement aux pressions différentes pour mieux les organiser.

**Il a donc été décidé de porter dans le PADD et DOO une politique de développement ambitieuse mais organisée de manière à assurer l'échelle de bassins de vie ou le niveau de service soit de qualité pour les habitants actuels et futur et qui limite les mobilités contraintes.**

### ► L'économie

D'une manière générale, il a été indiqué que notre économie locale méritait d'être mieux valorisée et reconnues car elle s'inscrit dans la dynamique de pôles de compétitivité régionaux et joue la carte de l'innovation. Des besoins en foncier au delà de la capacité du tissu actuel notamment pour les petites entreprises, sont absolument nécessaire en lien avec les axes notamment au sud.

**Il a donc été décidé de porter dans le DOO une programmation économique qui permette de répondre à ce besoin.**

### ► Les mobilités alternatives

Ce n'est pas parce que nous sommes un territoire rural que nous ne souhaitons pas développer de nouvelles mobilités bien au contraire ! voilà un message souvent entendu.

Le vélo avec notamment le gain essentiel que constitue l'assistance électrique modifiant les distances acceptables mais aussi élargissant les usages et usagers est notamment plébiscité

**Il a donc été décidé de porter dans le DOO une politique de développement des mobilités alternatives associant usages du quotidien et tourisme.**





Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge

## UN PROJET POUR LA HAUTE-SAINTONGE POUR LES 20 PROCHAINES ANNÉES

**Les étapes du SCoT**

Comprendre le fonctionnement du territoire : ses forces, ses faiblesses, les opportunités qui s'offrent à lui pour organiser l'avenir.

Projet de territoire fixant les grands axes stratégiques sur le logement, le développement économique, les mobilités, les énergies renouvelables.

Le document d'orientations et objectifs pour concrétiser le PADD.

**Le PADD c'est quoi?**

DIAGNOSTIC  
PADD  
DOO

- Une vision du territoire à 20 ans pour l'ambition d'un projet politique
- Un document qui détermine des objectifs cohérents pour les politiques du :
  - Logement,
  - Développement économique,
  - Mobilité,
  - Services et équipements,
  - Espace naturel et agricole,
  - Énergies renouvelables...

**Un territoire plein d'énergies**

**TIRER PARTI D'UN POSITIONNEMENT PRIVILÉGIÉ**

Au cœur de la région Nouvelle-Aquitaine, entre la Charente-Maritime, la Charente, la Dordogne et la Gironde, la Haute-Saintonge tire parti de ces proximités avec la littoral, la métropole bordelaise et le cognacais : c'est un territoire attractif.

Il s'appuie sur un bon maillage d'infrastructures de déplacement et une couverture numérique bien engagée.

Il capitalise sur ce positionnement pour capter et mobiliser les différentes opportunités en valorisant les complémentarités et les synergies territoriales.

**REVENDiquer LA RICHESSE DE SES RESSOURCES**

Le territoire de la Haute-Saintonge dispose d'une grande diversité de ressources naturelles, écologiques, paysagères et patrimoniales qui contribuent à la qualité de vie des habitants, et du développement économique local.

**ET LA RECONNAISSANCE D'UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE**

Au-delà de la reconnaissance pour ses qualités patrimoniales et naturelles, la Haute-Saintonge est un territoire plein d'énergies.

Un territoire énergétique qui se distingue par son action en faveur de la transition énergétique. Il capitalise l'énergie comme une ressource à part entière, à sa position comme un acteur majeur de la production énergétique locale.

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge  
7 rue Taillefer - CS 70002 - 17501 JONZAC CEDEX  
Tél 05.17.24.30.39  
http://www.haute-saintonge.org

Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge

## Valoriser la qualité de vie du territoire par une gestion équilibrée des ressources et de l'environnement

**PRESERVER ET VALORISER LE CADRE PAYSAGER ET NATUREL**

- Valoriser les paysages remarquables et variés
- Poursuivre la valorisation et le renforcement de l'ensemble des ressources environnementales et naturelles
- Protéger et mettre en scène les paysages emblématiques et identitaires du territoire
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti
- Poursuivre les actions de sensibilisation à l'énergie, à la biodiversité et à l'environnement
- Favoriser l'accès à la nature

**PRESERVER LA BIODIVERSITÉ TOUT EN MOBILISANT DE FAÇON DURABLE LES RESSOURCES**

- Préserver les continuités écologiques en définissant la trame verte et bleue et les niveaux de sensibilité et de protection appropriés
- Veiller à une gestion intégrée des espaces à enjeux écologiques et les activités écoresponsables
- Gérer durablement le littoral, espace emblématique du territoire
- Assurer la préservation et la valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

**POURSUIVRE LES OBJECTIFS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Réduire la consommation énergétique tout en répondant aux besoins de la population et des activités

Poursuivre l'exploitation du potentiel énergétique du territoire

Encourager une gestion intelligente de l'énergie

Accompagner les initiatives d'écologie industrielle et d'économie circulaire

Optimiser le cycle des déchets, de leur gestion et de leur valorisation

Sensibiliser les habitants à la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets.

Accroître son autonomie énergétique

**50%** de la consommation énergétique produite grâce aux énergies renouvelables à horizon 2030

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES FACE AUX RISQUES ET AUX NUISANCES

- Maintenir les fonctionnalités naturelles des espaces de la trame verte et bleue
- Maintenir et gérer les espaces forestiers pour réduire le risque feu de forêt
- Restaurer ou maintenir les capacités d'absorbement dynamiques des sols, des basses zones tampon pour prévenir les ruissellements.

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge  
7 rue Taillefer - CS 70002 - 17501 JONZAC CEDEX  
Tél 05.17.24.30.39  
http://www.haute-saintonge.org

Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge

## Renforcer l'attractivité économique pour un territoire entreprenant et innovant

**ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- S'appuyer sur les infrastructures de transport pour structurer le développement économique du territoire
- Permettre la digitalisation de l'économie
- Encourager la mutualisation et chercher à mettre en synergie et en relation les entreprises entre elles
- Veiller à la préservation des savoir-faire et favoriser l'accès à la connaissance par la formation

**AMPLIFIER L'OFFRE THERMALE ET DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS ÉCO-TOURISTIQUES**

- Améliorer la vocation thermique et la destination bien-être du territoire
- Mettre en réseau les différents acteurs touristiques
- Consolider et diversifier l'offre d'hébergements touristiques
- Développer le tourisme d'affaires : en lien avec le centre des congrès, l'aérodrome de Jonzac et le circuit automobile de la Genétouze

**SOUTENIR LES FILIÈRES ÉCONOMIQUES EXISTANTES ET ÉMERGENTES**

- Pérenniser la filière viticole et agricole
- Accompagner le développement de l'activité viti-viticoles
- Valoriser les productions agricoles locales et favoriser les circuits-courts
- Accompagner la filière énergétique et le développement des énergies renouvelables
- Valoriser la filière bois
- Soutenir l'innovation artisanale
- Contribuer au développement économique régional et à l'émergence de nouvelles filières.

**DIVERSIFIER ET RENFORCER LA LISIBILITÉ DES ESPACES ÉCONOMIQUES**

- Adapter et qualifier les zones existantes
- Affiner des exigences environnementales, paysagères et architecturales fortes pour ces espaces économiques
- Développer une offre répondant aux attentes des porteurs de projet
- Poursuivre la diversification de son offre immobilière économique
- Développer des tiers lieux, espaces de coworking.

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge  
7 rue Taillefer - CS 70002 - 17501 JONZAC CEDEX  
Tél 05.17.24.30.39  
http://www.haute-saintonge.org

Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge

## Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire.

**REPRENDRE AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS DES MÉNAGES EN MATIÈRE DE LOGEMENT**

- Engager une politique volontariste de réhabilitation du parc ancien et de rénovation urbaine
- Améliorer la performance énergétique du parc ancien et encourager la construction durable
- Limiter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers à vocation résidentielle.

UNE AMBITION DÉMOGRAPHIQUE AFFIRMÉE :

0,9% et 1% de croissance démographique  
66 000 habitants en 2040

**+ 10 000 logements à horizon 2040**

Répondre aux exigences prioritaires des habitants vivant sur le territoire par une offre de logements variés répondant :

1. Aux enjeux de vieillissement de la population en répondant aux besoins des logements seniors (maisons à domicile, alternatives aux EHPAD, villages seniors...)
2. Aux attentes des jeunes ménages dans leurs parcours résidentiels (location, primo accession, accession aidée...)
3. Aux enjeux de mixité sociale et d'accès aux logements pour les ménages

**ACCOMPAGNER LES PRATIQUES DE MOBILITÉ À TOUTES LES ÉCHELLES**

- Concevoir une politique de mobilité cohérente avec l'aménagement du territoire et la stratégie de déploiement des activités économiques et de l'emploi.
- Accompagner le déploiement de l'écologie industrielle et d'économie circulaire
- Encourager la mutualisation des déplacements notamment par le covoiturage
- Capitaliser sur les mobilités touristiques

**REINFORCER LA LISIBILITÉ DES ESPACES DE VIE ET ORGANISER LA COMPLÉMENTARITÉ DES POLES**

- Redynamiser les centres-bourgs
- Rechercher les synergies entre lieux de résidence / lieux d'activité / lieux de services / lieux de convivialité et d'échanges
- Développer une offre culturelle, sportive et de loisirs

**ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DU COMMERCE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN**

- Rechercher une complémentarité entre le grand commerce et le commerce de proximité
- S'adapter aux nouveaux modes de consommation
- Adapter et accompagner les nouvelles formes de commerce (distributeurs de produits locaux, boutiques éphémères et boutiques, showrooms...)

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge  
7 rue Taillefer - CS 70002 - 17501 JONZAC CEDEX  
Tél 05.17.24.30.39  
http://www.haute-saintonge.org





### 3.3 Affiche réunions d'informations et d'échanges

Affiche d'invitation à la réunion publique le 13 novembre 2017 sur les enjeux du diagnostic, et affiche d'invitation à la réunion publique le 20 février 2019 sur le projet de territoire (PADD/DOO).

**CONSTRUIRE LE TERRITOIRE DE DEMAIN AVEC LE SCOT**

Les 129 communes de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge se sont lancées dans l'élaboration d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ce document vise à définir les grandes orientations en matière d'aménagement, d'urbanisme, de développement économique, d'habitat, d'équipement, d'environnement et de mobilité à horizon 20 ans.

Il est proposé aux habitants de prendre part à la démarche et de participer à une réunion d'échanges sur les défis du territoire.

**LE TERRITOIRE DU SCOT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE**

**INVITATION RÉUNION PUBLIQUE**

**Le 13 novembre 2017 à 18h30**  
au Centre des Congrès de Jonzac

**VENEZ PRENDRE PART À LA DÉMARCHE!**

**CONTACT:**  
Communauté de Communes de la Haute-Saintonge  
7 rue Taillefer - CS 70002 - 17501 JONZAC CEDEX  
Tél 05.17.24.30.39  
<http://www.haute-saintonge.org>  
[dominique.mouilliet@haute-saintonge.org](mailto:dominique.mouilliet@haute-saintonge.org)

Un registre de concertation est mis à disposition au siège de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge.  
Des informations et documents téléchargeables présentant l'évolution de la procédure «SCOT» sont disponibles sur le site internet de la CDCHS.

**CONSTRUIRE LE TERRITOIRE DE DEMAIN AVEC LE SCOT**

Les 129 communes de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge se sont lancées dans l'élaboration d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ce document vise à définir les grandes orientations en matière d'aménagement, d'urbanisme, de développement économique, d'habitat, d'équipement, d'environnement et de mobilité d'ici 2040.

Il est proposé aux habitants de prendre part à la démarche et de participer à une réunion d'échanges sur le projet de territoire et de développement pour les 20 prochaines années.

**LE TERRITOIRE DU SCOT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE**

**INVITATION RÉUNION PUBLIQUE**

**Le 20 février 2019 à 18h00**  
au Centre des Congrès de Jonzac

**VENEZ PRENDRE PART À LA DÉMARCHE!**

**CONTACT:**  
Communauté de Communes de la Haute-Saintonge  
7 rue Taillefer - CS 70002 - 17501 JONZAC CEDEX  
Tél 05.17.24.30.39  
<http://www.haute-saintonge.org>  
[dominique.mouilliet@haute-saintonge.org](mailto:dominique.mouilliet@haute-saintonge.org)

Un registre de concertation est mis à disposition au siège de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge.  
Des informations et documents téléchargeables présentant l'évolution de la procédure «SCOT» sont disponibles sur le site internet de la CDCHS.

Certaines communes du SCOT se sont également fait le relai des événements du SCOT via leur site internet.

**SITE DE LA VILLE DE MONTENDRE**

Accueil | Menuis carrière | Agenda | Bulletin municipal | Contact

RECHERCHE

Accueil » Les actualités sur Montendre » Réunion publique SCOT de Haute Saintonge

**Réunion publique SCOT de Haute Saintonge**

Dans le cadre de l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge organise une réunion publique le 13 novembre 2017 à 18h30 au centre des congrès à Jonzac, pour une présentation de cette démarche ainsi que les premiers éléments rédigés. Ce document, qui va fixer les orientations de développement du territoire pour les 20 prochaines années, doit être partagé par l'ensemble des acteurs de la Haute-Saintonge et notamment par ses habitants.

**CONSTRUIRE LE TERRITOIRE DE DEMAIN AVEC LE SCOT**

Les 129 communes de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge se sont lancées dans l'élaboration d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ce document vise à définir les grandes orientations en matière d'aménagement, d'urbanisme, de développement économique, d'habitat, d'équipement, d'environnement et de mobilité à horizon 20 ans.

Il est proposé aux habitants de prendre part à la démarche et de participer à une réunion d'échanges sur les défis du territoire.

**LE TERRITOIRE DU SCOT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE**

**INVITATION RÉUNION PUBLIQUE**

**Le 13 novembre 2017 à 18h30**  
au Centre des Congrès de Jonzac

**VENEZ PRENDRE PART À LA DÉMARCHE!**

**CONTACT:**  
Communauté de Communes de la Haute-Saintonge  
7 rue Taillefer - CS 70002 - 17501 JONZAC CEDEX  
Tél 05.17.24.30.39  
<http://www.haute-saintonge.org>  
[dominique.mouilliet@haute-saintonge.org](mailto:dominique.mouilliet@haute-saintonge.org)

Un registre de concertation est mis à disposition au siège de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge.  
Des informations et documents téléchargeables présentant l'évolution de la procédure «SCOT» sont disponibles sur le site internet de la CDCHS.

Plus d'informations sur <http://www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/urbanisme/scot>

**AGENDA**

- Vendredi 05 octobre 2018 de 9h à 10h30, centre de Loisirs de Montendre, rue Jacques Baumont  
Café des Parents
- Lundi 08 octobre 2018, mardi 09 octobre 2018, jeudi 11 octobre 2018  
La Maison Pop', 5 rue de la Garenne  
Fêtes Ouvertes MSAP LA Maison POP'
- Samedi 13 octobre 2018  
9h RAID Multisports
- Dimanche 21 octobre 2018 à 9h, lac Baron-Desquyroux  
Marchés Octobre rose
- Jeudi 25 octobre 2018 de 14h30 à 17h30, salle n°1, centre culturel François Mitterrand  
Permanence France Parkinson

**ACTUALITÉS**

- Le programme de l'accueil de loisirs automne 2018 [» Voir l'actu](#)
- Découvrez la newsletter de la médiathèque municipale ! [» Voir l'actu](#)
- L'école des Arts de Haute Saintonge fait sa rentrée ! [» Voir l'actu](#)
- Accueils de loisirs LA Maison Pop' : programme des mercredis de septembre et octobre [» Voir l'actu](#)
- La sophro fait sa rentrée... [» Voir l'actu](#)

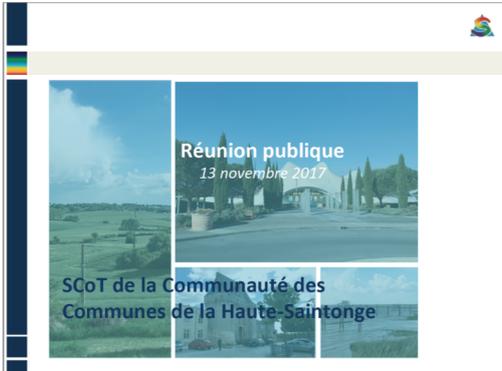
[» Voir toutes les actualités](#)





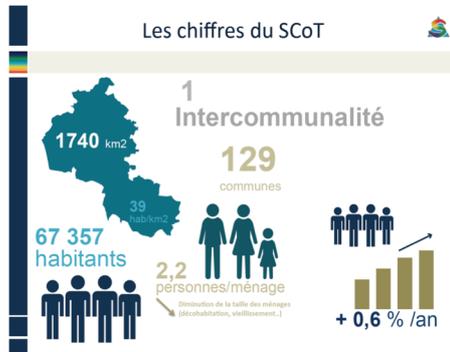
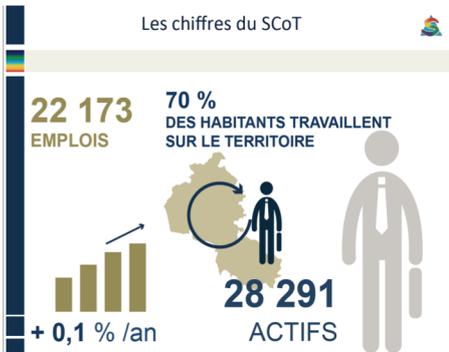
### 3.4 Réunions publiques

réunion publique du 13 novembre 2017.



Organisation de la réunion

- 1 Qu'est ce qu'un SCoT?
- 2 Les grands chiffres du SCoT
- 3 Fonctionnement et trajectoire du territoire



Etc.



## Jonzac

# La Haute Saintonge trace un cap pour son territoire

**INTERCOMMUNALITÉ** Les élus planchent sur un schéma de cohérence territoriale. Ce SCoT fixera d'ici 2020 les stratégies et politiques à mener. Il a été évoqué lundi en réunion publique

FABIEN PAILLOT  
jonzac@sudouest.fr

« Un acte de foi dans l'avenir de ce territoire. » Claude Belot, président de la Communauté de communes (CdC) de Haute Saintonge, a présenté lundi soir, au Palais des congrès de Jonzac, les premiers éléments du schéma de cohérence territoriale, le fameux SCoT. Ce document d'urbanisme imposé par la loi vise à planifier une stratégie intercommunale pour les deux décennies à venir en matière d'habitat, d'aménagement, d'environnement et de préservation du territoire, entre autres.

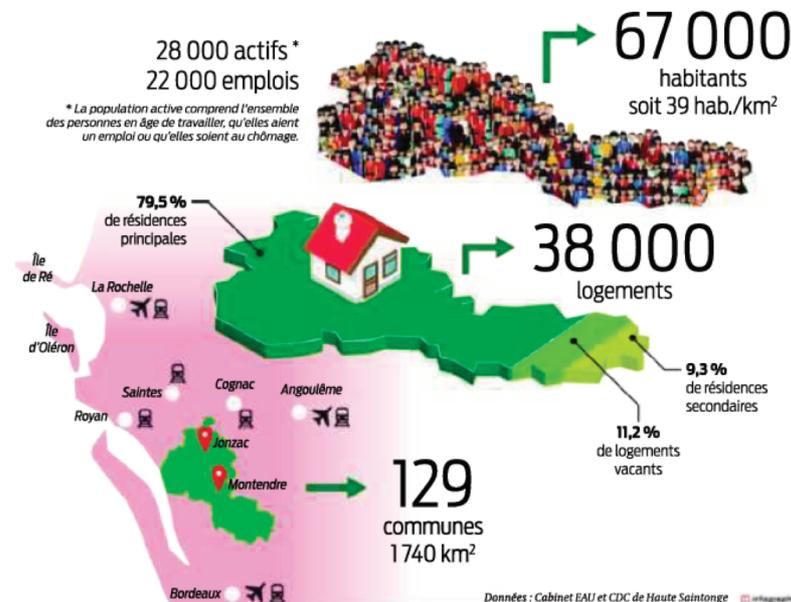
Près de 250 personnes ont assisté à cette réunion publique, une nouvelle étape dans un parcours long et extrêmement technique. Ce lui-là devrait aboutir « avant la fin de nos mandats », a avancé Claude Belot, soit 2020. Avec ce SCoT, l'intercommunalité entend ainsi coordonner ses différentes politiques et « se positionner au sein de la grande région en captant et en accompagnant la dynamique des agglomérations périphériques (Bordeaux, Royan, Saintes, Cognac) ».

## « Trouver le juste milieu »

Sélectionné pour accompagner la CdC dans l'élaboration du SCoT, le cabinet EAU a dressé les grandes lignes d'un premier diagnostic. Un satisfait. « Un profil de territoire assez exceptionnel, un milieu rural avec beaucoup d'atouts. Vous êtes complètement atypiques par rapport à d'autres territoires », a fait valoir Véronique Bisson, directrice de projets chez EAU. Ces analyses s'appuient sur le tissu économique local, la stratégie écotourisme mise en place, « la robustesse », et « l'autonomie » du territoire ainsi que ses différentes initiatives en matière de développement durable.

Claude Belot a, lui, insisté sur la portée de ce document. « Nous sommes un territoire rural, mais innovant.

## Les chiffres-clés de la CdC de Haute Saintonge



Il y aura des choix qui engagent l'avenir et qui ne feront pas plaisir à tout le monde. Mais il faut trouver un juste milieu, que la richesse se partage. C'est ce qui fera la cohérence de l'action publique et de la cohésion sociale.»

## Commenter le projet

Cette réunion publique était surtout l'occasion pour l'intercommunalité et ses élus d'ouvrir une phase de concertation avec la population de Haute Saintonge. Dès à présent, et durant plus d'un an, chacun pourra commenter et amender le projet. Dès lundi, plusieurs élus et citoyens ont pris la parole pour souligner les

besoins en matière énergétique ou numérique. Un autre pour appeler à moins de pollution lumineuse dans les villes et villages de la Haute Saintonge, une élue enfin pour demander une concertation réelle et approfondie « avec les citoyens pour une meilleure cohérence » du territoire. « Tout sera étudié attentivement, a assuré Claude Belot, le président de l'intercommunalité. Le SCoT n'est pas là pour empêcher les bonnes idées de prendre tournure.»

Tous les documents et la procédure sont consultables sur le site Internet de la CdC : www.haute-saintonge.org.

## LE SCOT, QUÉSACO ?

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) contient trois documents. Un rapport de présentation comprenant un diagnostic, un état initial de l'environnement et une évaluation environnementale. Puis le projet d'aménagement et de développement durables (Padd). La collectivité y mentionne entre autres ses objectifs en matière de politiques publiques. Enfin, le document d'orientations et d'objectifs (DOO). Ce dernier met en œuvre la stratégie du Padd, le décline en préconisations et prescriptions. Il constitue la traduction réglementaire du SCoT.

## EN BONS THERMES

Les compositeurs français célébrés à Saint-Gervais

**ÉGLISE** Dimanche soir, l'église Saint-Gervais était comble pour le concert du Grand Chœur de l'abbaye aux Dames de Saintes. Une soirée de musique française était au programme, à l'écoute des compositions de Charles Gounod, Martial Caillebotte et Francis Poulenc. Dirigés par Michel Piquemal, les choristes, la soprano Bénédicte Roussenq, le ténor Éric Salha et le pianiste Guillaume Corti ont magnifiquement incarné l'univers de ces musiciens, dans leurs couleurs spécifiques, laissant l'auditoire conquis par cette sensible interprétation de la vision de ces trois compositeurs abordant la musique religieuse. « On n'en sort pas indemne », disait en aparté une auditrice à la fin du concert, une pensée qui semblait être partagée par de nombreuses personnes dimanche soir.



Michel Piquemal (au centre), pianiste, solistes et choristes ont joué dimanche. C. MACINTOS

## AGENDA

### AUJOURD'HUI

**Centre de loisirs.** Ouvert aux enfants de 3 à 13 ans, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 18 h 30, 21 rue des Pleinères. Renseignements au 05 46 48 28 27.

**Crèche multi-accueil.** Ouverte aux enfants de 3 mois à 3 ans, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h, avenue du Général de Gaulle. Tél. 05 46 86 44 14.

**Pharmacie de garde.** Tél. 3237.

**Office de tourisme.** 22, place du Château. Ouvert de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Tél. 05 46 48 49 29.

**Archives départementales.** 81-83 rue Sadi-Carnot. Ouvertes de 13 h 30 à 17 h. Tél. 05 46 48 91 13.

**Croix-Rouge.** Vestiboutique ouverte de 10 h à 17 h, au 4 rue Sadi-Carnot (ancienne épicerie du Pont).

## « SUD OUEST »

**Rédaction.** 27, place du Champ-de-Foire. Tél. 05 46 48 56 31. E-mail : jonzac@sudouest.fr

**Publicité.** Franck Delapierre, tél. 06 10 38 90 23.

**Abonnements.** Tél. 05 57 29 09 33, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h. E-mail : service.client@sudouest.fr.

## EN BREF

### 1 000 GRUES DE PAPIER

Jusqu'au 11 décembre, la médiathèque de Jonzac propose de créer une œuvre collective pour célébrer ses 10 ans. L'idée ? Réaliser 1 000 grues en origami. Il suffit de se munir d'un papier au choix de 15 X 15 cm, de suivre le tutoriel disponible sur la page Facebook de la médiathèque ou sur son site Internet, puis d'y déposer les grues. Des ateliers sont également proposés tous les mercredis, de 14 à 15 heures, sur inscription préalable, jusqu'au 6 décembre inclus. Un nid est d'ores et déjà installé à

l'accueil de la médiathèque de Jonzac afin de recueillir toutes les grues.

### JOBBDATING

Le chantier d'insertion Atel de Conzac, en collaboration avec Pôle emploi, organise un job-dating vendredi, de 9 h 30 à 12 heures dans les locaux de Pôle emploi, à Jonzac. Sept postes d'agent polyvalent sont à pourvoir (trois mois dans les vignes et dans les espaces verts par la suite) pour une durée de six mois, pouvant s'étendre jusqu'à vingt-quatre mois. Renseignements au 05 46 48 58 10.

DU 15 NOVEMBRE 2017 AU 5 JANVIER 2018

SPORT 2000

ÇA MATCHE !

LES PETITS PRIX  
LES MARQUES  
LE BON PLAN  
#lycours

**LIQUIDATION TOTALE**  
AVANT TRAVAUX

Pour les fêtes, les marques à petits prix

N° récépissé 00772017 du 19/09/2017

**BARBEZIEUX**  
Z.C. E. Leclerc - 05 45 98 32 89  
Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h - samedi de 9h30 à 19h NON-STOP

#ÇAMATCHE



# réunion publique du 20 février 2019.

Elaboration du SCoT  
Réunion publique  
Présentation du PADD  
20 FÉVRIER 2019

SCoT de la Communauté des  
Communes de Haute-Saintonge

## POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

### TIRER PARTI D'UN POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE PRIVILÉGIÉ

- Réseau routier structurant
- Lignes TIR Sainte-Bornée et Bourdeaux-Geogrande
- Aérodrôme
- Projet gare TGV
- Coverture numérique
- Pôles extérieurs majeurs
- Pôles extérieurs de proximité
- Attractivité de la métropole bordelaise
- Attractivité du littoral
- Attractivité du Cognacais
- Capacité du territoire à capter et transformer les flux et dynamiques extérieures.

### LES AXES DE DÉVELOPPEMENT :

- Valoriser la qualité de vie du territoire par une gestion équilibrée des ressources et de l'environnement.
- Renforcer l'attractivité économique pour un territoire entreprenant et innovant
- Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire.

### Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire

- Redynamiser les centres et les centres-bourgs en renforçant la mixité fonctionnelle et d'usages dans les centres.
- Développer une offre culturelle, récréative, vivante et nomade.

3. Répondre aux besoins actuels et futurs des ménages en matière de logement.

- Répondre aux exigences plurielles des hommes et des femmes vivant sur le territoire par une typologie de logements variés
- Répondre aux enjeux de vieillissement de la population, aux attentes des jeunes ménages dans leurs parcours résidentiels, aux enjeux de mixité sociale, et d'accès aux logements pour les ménages modestes.
- Engager une politique volontariste de remise en état du parc ancien et de rénovation urbaine.
- Améliorer la performance énergétique du parc ancien et encourager la construction durable.
- Limiter la consommation d'espace à vocation résidentielle.

4. Amplifier l'offre de santé autour du centre hospitalier de Jonzac et des nouvelles perspectives offertes par la e-santé.

5. Accompagner les mutations du commerce d'aujourd'hui et de demain.

2018

0,9% et 1%

86 68 000

Habitants

en 2040

Etc.

HAUTE SAINTONGE N°07  
Vendredi 15 février 2019

HAUTE SAINTONGE / actualité 3

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-SAINTONGE

# Le territoire de demain ouvert à la discussion

Mercredi 20 février, le centre des congrès accueille la deuxième réunion publique consacrée à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (Scot). Une occasion rare pour la population de Haute Saintonge de prendre part au débat sur l'aménagement du territoire de demain.

**Gaël Réaux**  
g.reaux@hautesaintonge.fr

Il dessinera les grandes orientations du territoire de demain. Définira les zones habitables, les zones d'activité économiques, orientera les politiques locales environnementales et de mobilité. Le schéma de cohérence territoriale (Scot) est un document d'urbanisme stratégique d'importance. Il façonnera dans son ensemble le territoire de la communauté de communes de Haute Saintonge (CDCHS) et le quotidien de ses habitants.

Avant son adoption définitive début 2020, entre comités de pilotage et réunions d'élus, études et rapports, la procédure administrative prévoit une place pour le commun des Hauts-saintongais. Ce sont les réunions publiques. La deuxième « réunion d'échanges sur le projet de développement du territoire pour les 20 prochaines années » a lieu mercredi 20 février au centre des congrès.

**250 personnes à la dernière réunion**

« Cette réunion sera l'occasion de présenter l'avancement des travaux d'élaboration de ce document

Près de 250 personnes avaient participé à la première réunion publique. Peu d'entre elles avait pris la parole (7 interventions, selon le compte-rendu de la CDC, dont deux élus, un ou deux habitants, et deux ou trois associations).

d'urbanisme et notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) », indique l'invitation.

La première s'était tenue au même endroit, le 13 novembre 2017. Près de 250 personnes y avaient pris part. Un diagnostic avait été présenté. Quelques questions avaient été posées. Assez peu il faut dire qu'il n'est pas aisé pour tout le monde de prendre la parole devant 250 personnes, dont quelques personnalités.

Dans un débat à forte technicité. Qu'il n'est pas aisé non plus à un habitant de Montguyon, par exemple, de se déplacer à Jonzac un soir de semaine pour y assister. Pour Claude Belot, créateur et président de la CDCHS, c'est le rôle des maires de prolonger, s'ils le souhaitent, des consultations ou des débats dans leurs communes. « Qu'ils prennent l'initiative s'ils le veulent ».

**Les élus « donnent leur grain de sel »**

Entre élus, en l'occurrence l'élaboration du Scot « se passent de manière très agréable. Les maires sont très participatifs. Les élus sont là, discutent, donnent leur grain de sel. Tout le monde a conscience de l'importance de l'enjeu. » Mercredi soir, au centre des congrès, tout le monde sera le bienvenu. « Si les gens ont des choses à dire sur le sujet, c'est le moment », prévient le président de la CDCHS.

Tous les documents relatifs à l'élaboration du Scot sont consultables sur : [www.hautesaintonge.org/cadre-de-vie-urbanisme/scot](http://www.hautesaintonge.org/cadre-de-vie-urbanisme/scot)

**Haute-Saintonge, année 2030**

Comment Claude Belot, voit-il le territoire en 2030 ? « Plus de population, un Sud-Saintonge qui se développe plus rapidement. Il aura 85 000 habitants, contre 70 000 aujourd'hui. Il n'y a rien de surprenant. Cela correspond à la population d'avant la crise du phylloxéra. C'est pour cela qu'il y a beaucoup d'habitations vides dans les centres-bourgs. Il faut remettre en route l'habitat dans ces lieux. »

### BRÈVES

- Département: une bourse pour les futurs médecins  
Afin de pourvoir les zones de désertification médicale du territoire, le département de Charente-Maritime a mis en place un dispositif d'aide en faveur de l'installation de jeunes médecins. Destinée aux étudiants en 3<sup>e</sup> cycle de médecine générale, cette bourse, versée pendant trois ans, augmente d'année en année. Les bénéficiaires recevront ainsi 800 € par mois en 1<sup>er</sup> année (soit 9 600 € pour l'année), 1 100 € par mois en 2<sup>e</sup> année (soit 13 200 € pour l'année) et 1 600 € par mois en 3<sup>e</sup> année (soit 19 200 € pour l'année). En contrepartie, le boursier s'engage, une fois son diplôme obtenu, à s'installer dans une zone de désertification médicale définie par la collectivité, et à exercer dans cette zone pendant au moins 4 ans.
- Un forum pour recruter des saisonniers  
Entre les mois de février et avril, des forums sont organisés un peu partout dans le département. Objectif: rencontrer des entreprises recrutant pour la saison estivale, dans différents corps de métiers: restauration, hôtellerie de plein air, grande distribution, collectivités... Les prochains forums se tiendront le 21 février à Fouras, le 25 février à Saint-Georges-d'Oliéron, le 6 mars à Saint-Jean-d'Angély, le 7 mars à La Rochelle, le 20 mars à Saintes, le 4 avril à La Rochelle et le 6 avril à Charente-Maritime.
- Charente-Maritime : un appel à projets citoyens  
Le Département propose un nouvel appel à projets: « Nous citoyens bénévoles ». Destinée aux associations loi 1901 du territoire ainsi qu'aux collèges inscrits dans le cadre de l'opération « Cadets de la sécurité civile », portée par le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis), ce dispositif a comme objectif de soutenir les actions conduites par des associations ou des collèges, dans le but de mettre en valeur l'engagement du bénévolat. La date de remise du dossier de candidature est fixée au vendredi 31 mai 2019.
- Festival Stereoparc: Feder



# Jonzac

## Éolien, fracture numérique, des sujets d'inquiétude

**SCOT** En cours d'élaboration, le Schéma de cohérence territoriale fait un point d'étape

Marie-Laure Gobin  
ml.gobin@sudouest.fr

Après la réunion publique d'octobre, nouveau point d'étape, présenté en public (1) pour le PADD de Haute Saintonge, Projet d'aménagement et de développement durables, pièce maîtresse dans l'élaboration du fameux Scot (schéma de cohérence territoriale), conduit par la Communauté de communes de Haute Saintonge (CdCHS).

Ce document en cours d'élaboration qui devrait être terminé dans quelques mois, soumis à enquête publique à l'automne, puis voté avant fin décembre par la CdCHS, définit les grandes orientations du territoire à l'horizon 2040. C'est-à-dire demain. Le public a son mot à dire et c'était d'ailleurs l'objectif de la réunion qui a eu lieu mercredi soir au Centre de congrès. Cent trente personnes y ont pris part, dont une forte proportion d'élus, mais aussi des citoyens venus de tout le territoire pour poser des questions, être rassurés parfois. Claude Belot, le président de la CdCHS l'a rappelé : « Il est fondamental que les citoyens aillent consigner leurs points de vue lors de l'enquête publique. Avant cela, il y aura d'autres réunions. Et on peut même nous écrire. » Dans les questions du public, plusieurs ont porté sur « la couverture numérique, indispensable aujourd'hui pour attirer des entreprises et les touristes. Même chose pour le téléphone, il y a encore des zones blanches. » Réponse de Claude Belot, « en 2022, Internet pour tous, avec la fibre optique. Et pour ce qui est du mobile, 2022 aussi au niveau national, si les engagements pris par les opérateurs sont tenus ».



Élus et grand public rassemblés pour ce point d'étape du Scot, au Centre de congrès. PHOTO M.-L.G.

### « Il faut aller vite »

L'éolien, dont les projets foisonnent sur le territoire, suscite des questions comme celle d'un habitant de Saint-Thomas-de-Conac : « En zone Natura 2000, comment se fait-il qu'EDF Énergies nouvelles poursuive ses études d'implantation d'un parc d'une trentaine d'éoliennes industrielles sur l'estuaire ? C'est incohérent. »

Réponse : « C'est bel et bien un sujet examiné par le Scot. L'estuaire, zone Natura 2000 est un espace remarquable au sens de la loi Littoral, il est donc protégé. À titre conservatoire, le Scot interdira la présence d'éoliennes dans les espaces remarquables mais aussi dans les espaces en co-visibilité de ces espaces remarquables. » Claude Belot insiste, « il faut aller vite. Car le vrai risque, c'est qu'un projet d'intérêt national vienne s'appliquer et prenne le pas sur les lois existantes. C'est une course de vitesse qui est engagée par EDF Énergies nouvelles pour créer l'irréversible. »

### Une véritable revue de détail

Ce PADD, Projet d'aménagement et de développement durables à l'horizon 2040, part de l'existant et des atouts du territoire. Il concerne aussi bien l'habitat que le cadre de vie, le développement économique, l'aménagement, l'urbanisme, la protection environnementale, la préservation des ressources et des espaces naturels, la santé, la mobilité, les transports, l'attractivité résidentielle et économique. Il permettra la rédaction d'un document d'orientation et d'objectifs qui lui sera soumis à enquête publique puis au vote des élus.



Véronique Bisson, Léa Lecoq et Claude Belot. PHOTO M.-L.G.



### LE PIÉTON

A d'ores et déjà retenu la date du samedi 23 mars, de 9 heures à midi, pour la fameuse journée intitulée « La Haute Saintonge propre », initiée par le service déchets de la Communauté de communes. Une bonne trentaine de communes, déjà, ont l'intention de participer. Dans un souci de sensibilisation, tout ce qui aura été ramassé sera exposé en place publique. Cette journée sera l'occasion de saluer, soutenir et valoriser les bons gestes, dans un esprit de convivialité et de cohésion. Les participants trouveront ce jour-là des informations sur le tri sélectif, les déchèteries, le compostage et le fonctionnement des filières. Ils seront invités à partager l'expérience de cette journée avec leurs vidéos et photos qui viendront, avec leur accord, alimenter le montage d'un film de sensibilisation.



PHOTO MARIE-LAURE GOBIN

### AGENDA

**AUJOURD'HUI**  
**Croix Rouge.** Vestiboutique ouverte de 10 h à 17 h, au 4 rue Sacri Camot.

**Randonnée.** Avec Jonzac Accueil. Rendez-vous à 13 h 45, place du 8-Mai. Tél. 05 46 48 14 66.

**Centre de loisirs.** Ouvert aux enfants de 3 à 13 ans, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 18 h 30, 21 rue des Pierrières. Tél. 05 46 48 28 27.

**Crèche multi-accueil.** Ouverte aux enfants de 3 mois à 3 ans, du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 18 h 15, au 23 rue des Pierrières. Tél. 05 46 86 44 14.

**Office de tourisme.** 22, place du

### EN BREF

OFFICES RELIGIEUX

Fête de la science 2018 par Science Ani-

Vous souhaitez améliorer vos revenus ou votre retraite ?

Avec une activité complémentaire ?

Nous recherchons



# Jonzac

## Vers les 88 000 habitants à l'horizon 2040

**HAUTE-SAINTONGE** Le conseil communautaire s'est réuni vendredi 28 septembre au centre des congrès de Jonzac. Les élus poursuivent la réflexion sur l'avenir du territoire à l'horizon 2040

MAXENCESCHOENE  
jonzac@sudouest.fr

On se cantonnera ici à la présentation simplifiée du point 3 de l'axe III du chapitre B du PADD de Haute-Saintonge qui s'intitule assez sobrement « Répondre aux besoins actuels et futurs des ménages en matière de logement ». Pour faire simple, disons que le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) est une pièce maîtresse dans l'élaboration du Scot (schéma de cohérence territoriale), un document fondateur (sans être opposable directement) qui permettra l'élaboration du DCO (document d'orientation et d'objectif). Vous suivez ? Pour faire encore plus simple (ce qui n'est pas toujours simple), disons que les rédacteurs du PADD ont chaussé des lunettes magiques pour dessiner l'avenir de la Haute-Saintonge à l'horizon 2040.

Il s'agit donc autant d'un exercice d'anticipation que de science-fiction. L'un des rêves du président Belot, par exemple, de créer un arrêt TGV en gare de Neuvicq sur la ligne Paris-Bordeaux, figure logiquement en page 21 du précieux document. Mais

revenons au point 3. La Haute-Saintonge (une invention géographique somme toute récente et qui déborde d'énergies) rassemble aujourd'hui plus de 70 000 Haut-Saintongeois. D'ici 20 ans, l'objectif (ambitieux) est d'accueillir entre 18 500 et 20 500 habitants supplémentaires ce qui engendrera un besoin d'environ 500 logements par an, soit près de 10 000 logements à l'horizon 2040 en tenant compte de la réduction de la taille des ménages (vieillesse, déshabitance).

88 000 habitants en 2040, ce n'est pas démesuré, estime Claude Belot, en rappelant que le territoire comptait la même population avant la crise du phylloxera (1865).

**Rénovation urbaine**  
Pour répondre à cet objectif de logements supplémentaires, le PADD préconise d'engager une « politique volontariste de remobilisation du parc ancien et de rénovation urbaine ». Cela passera notamment par l'identification et la remobilisation des logements inoccupés ou inadaptés. Il est également question « d'améliorer la performance énergétique du parc ancien et d'encourager la construction durable ».



Combien d'habitants en Haute Saintonge d'ici 20 ans ? L'objectif est d'accueillir entre 18 500 et 20 500 habitants supplémentaires. PHOTO ARCHIVES MARIE-LAURE GOBIN

### Au fil des délibérations

**MYSTERRA.** Nouveau (petit) avenant (3 250 € HT) par rapport au marché initial du Parc des labyrinthes de Montendre. La facture globale ayant gonflée de 28,35%, cet avenant a dû faire l'objet d'un passage en commission d'appel d'offres. En fin de conseil, le maire de Montendre, Patrick Girardeau, a levé le mystère sur les premiers chiffres de fréquentation. D'ici à fin septembre, le parc devrait avoir enregistré 15 000 entrées. « C'est moins que prévu, mais les retours sont positifs, en particulier sur les réseaux sociaux. » Le besoin de publicité semble évident. A noter par ailleurs que le conseil a voté quelques

ajustements sur les prix avec notamment une option balade pour les moins de 16 ans à prix réduit (5€).

**CESSIONS IMMOBILIÈRES.** Plusieurs ventes ont été validées: immeuble artisanal (730 m<sup>2</sup>) à Pors (lieu-dit Touvent) à M. Texier (120 000 € TTC); terrain (1 669 m<sup>2</sup>) sur la commune de Chepniers à la SCI Doudimmo (10 104 € TTC); trois bâtiments de la ZA de Corbonne (ex-Wesper) à la SCI Pellenc Bâtiment (222 697 € HT), SCI Chicoine Brece (115 300 € HT) et société Traitteur Henriquet (90 000 € HT); terrain sur Bussac-Forêt à la SCI Fraternelle (100 000 € HT).

Si l'avenir du territoire passe évidemment par le développement de la fréquentation touristique (et particulièrement du nombre de curistes), la réflexion engagée tente aussi de prendre en compte les « exigences plurielles des hommes et des femmes » qui vivent en Haute-Saintonge (enjeux de vieillissement de la population, attentes des jeunes ménages dans leurs parcours résidentiels, accès au logement pour les plus modestes).

**La mobilité en question**

La présentation du PADD par le cabinet EAU (Économie, Aménagement et Urbanisme) n'a suscité pratiquement aucune question des élus communautaires. Jack Ross (élu d'opposition à Jonzac) a sollicité des éclaircissements sur le cadre réglementaire, ce qui permet à Claude Belot de réclamer aux services de l'État du « bon sens » et du « doigté » dans l'application de ce futur document d'urbanisme. Pour le président de la CDCHS, ce schéma de cohérence territoriale doit constituer « un objectif, pas un abîme ». En fin de conseil communautaire,

le vice-président Rapiteau a su trouver les mots pour provoquer le débat (et une certaine agitation) sur un sujet brûlant, à savoir le récent transfert de la compétence « transports » du Département à la Région. Cartes à l'appui, l'élu a décrit une situation « catastrophique », avec un réseau de lignes désormais pratiquement inexistant en Haute-Saintonge. Pour compliquer les choses, il n'est désormais plus possible d'emprunter les bus de ramassage scolaire. S'agissant des transports « à la demande », les taxis locaux (qui assureraient jusqu'ici environ 4 500 rotations par an en Haute-Saintonge) ont perdu le marché. C'est une société, basée à Saint-Jean-d'Angély, qui a décroché l'appel d'offres de la Région. La qualité de service s'en trouverait profondément dégradée.

Pour l'avenir, Jean-Michel Rapiteau a proposé aux élus de réfléchir à la mise en œuvre d'un système innovant baptisé « French Mobility ». L'objectif serait de remettre au goût du jour l'auto-stop en sécurisant au maximum la mise en relation. Si les plateformes de covoiturage prospèrent aujourd'hui sur les trajets longs,

il n'en est pas de même sur les distances courtes. D'où l'idée de réfléchir à des solutions permettant par exemple aux gens d'ici de rejoindre les gares (Bordeaux, Angoulême...). « Un territoire sans mobilité ne peut pas attirer de nouvelles populations », a-t-il martelé.

**Étudier le co-voiturage**

Plusieurs élus ont demandé à ce que la CDCHS ne reste pas « immobile » face à la Région. « Si la seule solution, c'est de faire preuve d'imagination, c'est défaitiste », a plaidé Jack Ross. Un autre élu s'est indigné: « On est en train de se faire plumer et on ne compte que sur notre débrouillardise ! » De son côté, le sénateur Bernard Lalande a exprimé tout le bien qu'il pensait de la proposition de Jean-Michel Rapiteau en considérant que la solution du covoiturage était désormais crédible et que la Région serait dans l'incapacité d'offrir des solutions de transport satisfaisantes sur les axes secondaires.

Le président Belot a conclu la séance en missionnant Jean-Michel Rapiteau pour l'animation d'un groupe de travail sur le sujet.

**EN BONS THERMES**

**Conférence sur les dangers des pesticides**

**SANTÉ** Le centre hospitalier de Jonzac organise demain mardi, à 19 heures au cloître des Carmes, une conférence sur « Les dangers des pesticides ». Elle sera animée par André Beauffigeau, docteur en médecine, titulaire d'un master de gestion des domaines viticoles, diplômé en œnologie. Il sera notamment question du DDT (dithiothréitol), des groupes de pesticides, des dangers alimentaires et respiratoires. Entrée libre et gratuite.

**AGENDA**

**AUJOURD'HUI**

**Centre de loisirs.** Ouvert aux enfants de 3 à 13 ans, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 18 h 30, 21 rue des Pierrières. Tél. 05 46 48 28 27.

**Crèche multi-accueil.** Ouverte aux enfants de 3 mois à 3 ans, du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 18 h 15, au 23 rue des Pierrières. Tél. 05 46 86 44 14.

**Archives départementales.** 81-83 rue Sacé-Camot. Ouvertes de 9 h 30 à 17 h. Tél. 05 46 48 91 13.

**Syndicat CGT.** Permanence sur le droit des salariés, de 18 h à 20 h, au 1 rue des Pierrières, sans rendez-vous. Contact 06 19 42 70 85.

**Sous-préfecture.** Ouverte au public du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h, au 4 place du Château. Contact: 05 46 48 02 11.

**Créa Cœur.** Atelier d'insertion par la couture, 10, rue Paul-Bert. Ouvert de 13 h à 17 h 15; tél. 05 46 04 56 31; creacoEUR@outlook.fr

**Chambre d'agriculture.** Antenne de Jonzac, ouverte de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, 9, rue René-Gautret; tél. 05 46 48 10 79.

**Maison de l'emploi, Mission locale.** 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30, résidence Philippe, bâtiment D. Tél. 05 46 48 58 10.

**UTILE**

« Sud Ouest » rédaction, 27, place du Champ-de-Foire. Tél. 05 46 48 56 31. E-mail: jonzac@sudouest.fr  
**Publicité.** Franck Delapierre, tél. 06 10 38 90 23.  
**Abonnements.** Tél. 05 57 29 09 33, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h. E-mail: service.client@sudouest.fr.

**Police municipale.** 27 place du Château, tél. 05 46 48 54 35.

**Voirie.** Tél. 05 46 48 04 11.

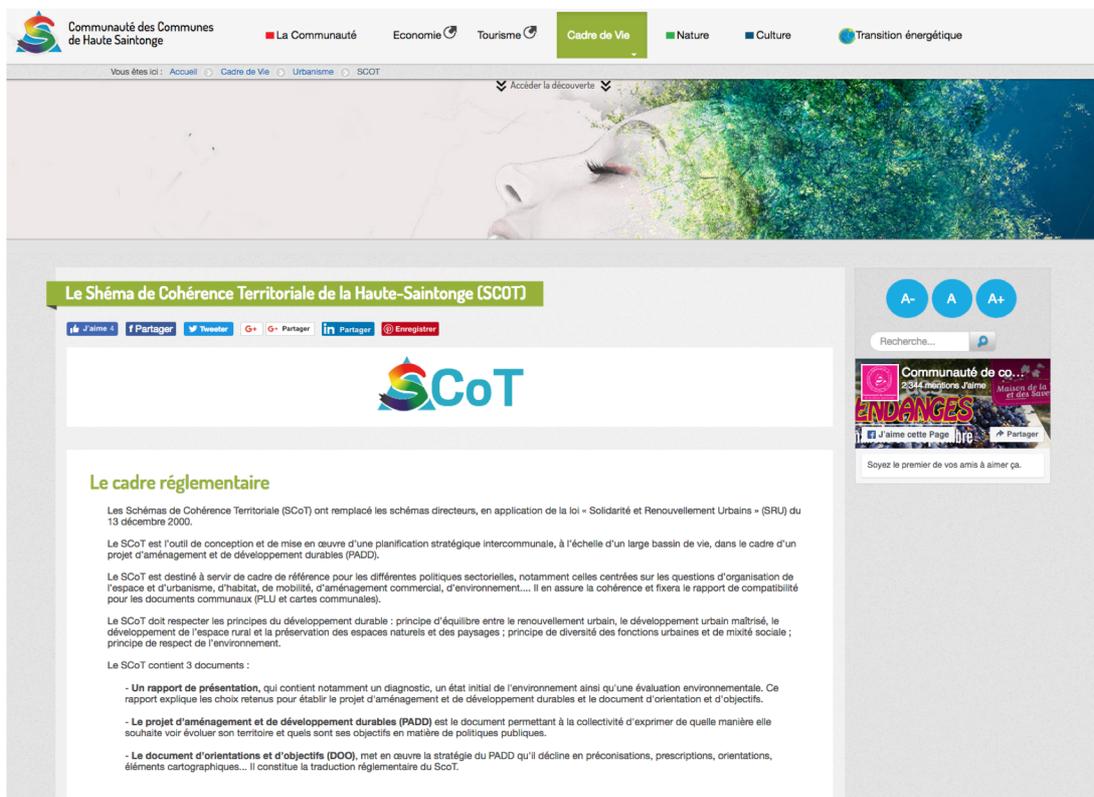
**Médiathèque.** Place des Carmes. Ouverte lundi de 14 h à 18 h, mardi de 14 h à 19 h, mercredi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h, jeudi de 14 h à 18 h, vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, samedi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Tél. 05 46 49 49 09.





## 3.5 Site internet

→ Un onglet dédié au SCoT sur le site de la Cdc de la Haute-Saintonge.



Une mise à disposition et un téléchargement des pièces et documents de travail, tout au long de la démarche

